



Dettes de 1997. Intrum justicia a t elle le droit de me réclamer l

Par **patou86**, le **23/06/2016** à **17:29**

Bonjour,

je viens de recevoir une notification de cession impayé à régulariser d'intrum justicia ,cofidis leur ayant cédé le 19 décembre 2008 un portefeuille de créances qu'elle détenait. Une dette datant de 1997, intrum justicia me réclame la somme de 876,43 euro. Je pense que je suis dans la période des 10 ans, et qu'ils avaient jusqu'à 2007 pour me réclamer la dette, depuis 2004 ou 2005 la nouvelle loi est passée, et que la période pour réclamer les sommes dues est passée à 30 ans.

Etant en 2016, ma dette étant de 1997, je pense qu'elle n'est plus à régler, malgré tout, pouvez-vous me le confirmer.

Cordialement.